

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 MARS 2023**

D.FI.23-02-06

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Rappy, adjoint aux finances

Nombre de Conseillers en exercice :23

Nombre de Conseillers présents et représentés :20

Délibération réceptionnée en Préfecture le : 05/04/2023

Délibération publiée le : 05/04/2023

Le trente mars deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Didier BRAU, Julien PERRIN, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG, Marc PUYPE, Estelle SEGURA

ONT DONNÉ PROCURATION : Loïc CALARD (*pouvoir à Nathalie LLAMBRICH*), Sandrine CROST (*pouvoir à Didier BRAU*), Catherine BA (*pouvoir à Yves Vençon*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Camille PUYPE

ABSENTE : Samuèle SALMON, Delphyne GISSIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

D.FI.23-02-06

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Rappy, adjoint aux finances

M. Rappy expose au Conseil Municipal que le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 435 821.67 €, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 364 950.34 € et le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 800 772.01 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice s'élève à 54 104.98€, le résultat des exercices antérieurs s'élève à - 601 370.71€ et le résultat d'investissement cumulé s'élève à - 547 265.73.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à + 55 264.32 € suivant le détail suivant :

RECETTES :

- ✓ Région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - Toiture maison Gindre = 41 100.00 €
 - Clos municipal = 30 402.00 €
- ✓ DETR :
 - Toiture maison Gindre = 20 491.00 €
 - Clos municipal = 18 224.00 €

DEPENSES :

- ✓ ACS = 11 772.00€
- ✓ Beraud = 1 426.68€
- ✓ Architecture Barillot = 2 880.00 €
- ✓ Bureau Alpes Contrôle = 7 668.00 €
- ✓ Archigraph = 19 653.60 €
- ✓ Descollonges = 11 552.40 €

Il convient de procéder à l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté F/R 002 : 308 770.60 €**
- **Affectation en réserves R1068 en investissement I/R : 492 001.41 €**

Le conseil, après avoir entendu les explications de M. Rappy,

- **Approuve l'affectation des résultats tel que présenté**

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam Saint-Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication